

1075, Côte du Beaver Hall
bureau 200
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1S5

Montréal, le 15 octobre 2010

Madame Diane Jean
Sous-ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Par courriel : diane.jean@mddep.gouv.qc.ca

**Objet : Projet minier BlackRock, secteur Chibougamau – Modifications à l'avis de
projet déposé le 5 juillet 2010 (N.D. P0919)**

Madame Jean,

La Société Métaux BlackRock entend exploiter une mine à ciel ouvert pour en extraire le minerai de fer sous la forme de magnétite. En raison de la capacité de substitution ionique de la magnétite, celle-ci peut également contenir d'autres métaux comme le titane et le vanadium. Ce minerai de fer sera concentré selon un procédé physique (broyage, séparation magnétique) et expédié sous cette forme vers les aciéries chinoises. Le gisement, l'usine, les lieux d'empilement des roches et d'entreposage des résidus de la mine se trouvent dans la municipalité de Chibougamau et sur le bassin versant du lac Chibougamau (bassin hydrographique de la baie James). Aucune installation ou activité n'est prévue dans la MRC Le Domaine-du-Roy.

Par ailleurs, une erreur s'est glissée au 2^e paragraphe de la section 7 de l'avis de projet; l'altitude de la crête rocheuse contenant le minerai se situe autour de 500 mètres (et non 100 mètres comme il a été indiqué), soit environ 120 mètres au-dessus du lac Chibougamau et 100 mètres au-dessus du lac Armitage.

Nous voudrions également porter à votre attention que certains aspects du projet minier BlackRock ont été modifiés depuis le dépôt de l'avis de projet en juillet dernier. Une visite au terrain en septembre 2010 a permis de constater que la majorité du chemin d'accès au site minier, soit le chemin forestier public n° 210, est en bon état et qu'il ne sera pas requis de le réaménager. Seule une petite portion de 3,5 kilomètres à partir de la route provinciale n° 167 devra être élargie entre le lac Pierre et le lac Audet qui mène au poste de transbordement pour obtenir un chemin forestier de classe 2. La minière BlackRock n'utilisera donc pas la première portion du chemin 210 qui débute au nord du lac Pierre.



Il est important de rappeler que la première partie du trajet de 19,5 kilomètres, sise entre la route n° 167 et la limite municipale de Chibougamau, se trouve dans la municipalité de la Baie-James et sur des terres de la catégorie III telles qu'elles sont définies dans la Convention de la Baie-James et du Nord-Québécois (CBJNQ). La route d'accès au site minier quitte la route forestière n° 210 lorsque l'on entre dans la municipalité de Chibougamau, elle emprunterait le chemin de l'ancienne mine Lemoine en direction nord. Cette dernière portion du trajet mesure une douzaine de kilomètres; près de 85 % devra être restauré pour répondre au critère d'un chemin forestier classe 2 et le reste devra être construit (environ 3 kilomètre).

Le moyen de transport du minerai entre le site minier et la voie ferrée du CN au lac Audet n'est pas encore arrêté. Trois options sont présentement à l'étude : le transport par camion utilisant la route 210, un convoyeur et le transport par train.

Enfin, la ligne électrique qui doit alimenter les opérations au site minier sera totalement prise en charge par Hydro-Québec (conception, construction, étude technique et environnementale).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez recevoir, Madame Jean, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,



Louis Archambault

LA/jc

c.c Jean Rainville, BlackRock